



# Compte-rendu Conseil municipal du 12-04-2022

**PRESENTS** : Mmes Villatoux, Marlinge, Noël, Boudrie, Clédière, Verdeyme, Pouget, Certain, Crouzette

MM. Géraudie, Colborati, Chambras, Mazeaud, Leyris, Rhodes, Orlianges, Fourches, Villette

**ABSENT** : Romain Mancini qui donne procuration à Sylvie Boudrie.

**SECRETAIRE** : Simone Crouzette

L'intégralité de cette séance du conseil municipal peut être visionnée sur la page Facebook de la mairie de Seilhac.

## Ordre du jour :

### **1- Approbation du compte rendu de la séance du 17-02-2022**

Remarques :

- Mme Villatoux précise que, dans l'adressage, il est noté que la route des Gouttettes remplace la route du Champ Nègre, or celle-ci existe toujours, donc, il convient de supprimer le terme « ex » dans « ex route du Champ Nègre ».
- M. Mazeaud revient sur les propos de M. Orlianges qui, lors de la commission des finances, a justifié l'augmentation de la taxe par la perte de 30 000€ de la taxe d'habitation, ce à quoi M. Orlianges précise que le mot « justifié » n'est pas approprié : il est remplacé par le terme « indiqué »

Adopté à l'unanimité après modification

### **2- Vote des taux/taxes locales**

Pour augmenter le produit attendu, équilibrer le budget, et compte tenu de la perte de 30 000 €, du fait de l'application des textes sur la taxe d'habitation, de la perte du loyer de la trésorerie, M. le Maire propose d'appliquer un coefficient de 1,036 d'augmentation, ce qui entraîne les changements suivants :

- taxe foncière propriété bâtie : TFBT : passage de 39,37 à 40,79 %
- taxe foncière propriété non bâtie : TFNB : passage de 81,74 à 84,68 %

- M le Maire informe que la commune se situe dans les moyennes, nationale (FB : 37,72 %, FNB : 50,14 %) et départementale (FB :44,59 %, FNB : 91,79 %)

M. Mazeaud précise que la compensation de la taxe d'habitation est basée sur 2017 donc ne tient pas compte de l'augmentation de la population (+ 79 en 2020) et que la perte en DGF atteint 117 000 € depuis 2014

Vote : 15 votes pour, 4 abstentions

Question de M. le Maire : Pourquoi seul M. Orlianges s'exprime toujours au nom de l'opposition en lieu et place de Mme Pouget? Mme Pouget remercie M. le Maire de lui donner la parole et répond par des remarques sur les orientations de la majorité et en particulier sur le coût des remplacements d'agents partant en retraite. Ce à quoi M. le Maire reprend en rappelant que chaque conseiller peut s'exprimer en toute liberté et en insistant sur les objectifs visés et les valeurs de la majorité : en priorité les services à la population, dans tous les domaines, tant pour l'entretien du bourg et du site du lac que pour l'aide administrative ou autre, aux habitants. Il affirme que la mairie ne fera pas d'économies sur les agents, car les services en pâtiraient, ce qui nuirait aux administrés.

Mme Certain entend les difficultés et précise que l'abstention n'est pas une opposition.

M. Orlianges ajoute qu'outre la commission des finances, une réflexion et une concertation ont lieu entre élus de l'opposition.

M. le Maire fait remarquer que l'attitude de M.Orlianges et son avis favorable en commission de finances ne correspondent pas au vote des élus de son groupe, il y a une incohérence entre ces deux comportements.

### **3- Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE**

M. le Maire explique que dans le cadre de son adhésion à la Fédération d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, la commune doit payer la quote-part se rapportant à cette adhésion, soit la somme de 10 279,42 € pour 2022 et propose au conseil municipal que cette contribution soit mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés (ce qui existe depuis 13 ans)

Adopté à l'unanimité.

### **4- Convention maîtrise d'ouvrage unique**

Concernant les travaux d'adduction en eau potable du futur lotissement des Grillons, il convient de signer une convention avec le Syndicat du Puy des Fourches- Vézère afin de définir les modalités de participation financière. Le montant total s'élève à 30 424 €, la part communale à 23 325 € et la part du syndicat à 7 099 €. La part communale sera incluse dans le prix de vente des lots.

Adopté à l'unanimité.

### **5- Convention de participation financière**

Pour une partie des travaux d'assainissement au lotissement des Grillons, (déplacement de canalisations dans l'axe de la voirie) il convient de signer une convention de participation financière avec Tulle Agglo.

La somme à la charge de TulleAgglo s'élève à 3 720 € HT.

Adopté à l'unanimité

#### **6- Demande de subvention / Réfection classe de CE2**

Cette année, la classe de CE2 va être rénovée : peinture des murs, sols et achats de nouvelles chaises.

Le montant HT s'élève à : 7 381,43 + 1 115,30 = 8 496,73 €

Subvention Conseil Départemental 25% : 2 124,18 €

Autofinancement : 6 372,50 €

Adopté à l'unanimité

#### **7- Subvention école / classe de découverte 2023**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de la part du directeur de l'école : cette demande concerne deux classes (CE1 et CE2, soit 47 élèves) dont les enseignants souhaitent participer à une classe de découverte « Nature et Patrimoine » organisée par l'ODCV de la Corrèze sur le site de la Martière à l'île d'Oléron au printemps 2023.

Afin de pouvoir candidater auprès de l'ODCV, l'école doit obtenir un accord de principe de la mairie qui s'engage à financer 30% du séjour.

La part du département est de 40 %, celle des parents de 30 %

Le coût total est de 392 € par enfant (tarif 2021-2022), et le coût pour la commune de 117,60 €/enfant soit 5 227,20 €.

Cette participation sera actualisée selon le nombre d'élèves participants et le tarif /élève.

Adopté à l'unanimité

#### **8- Adressage**

En ce qui concerne la création du nouveau lotissement des Grillons, il convient de dénommer les voies desservant les lots.

Il est proposé de prolonger l'Allée des Grillons d'une part et de créer l'Allée des Roseaux d'autre part.

De plus, il est proposé de nommer Chemin des Brandes la voie qui dessert les parcelles du même nom (près du lotissement du lac)

.

Adopté à l'unanimité

### **9- Questions diverses**

- M. le Maire propose une délibération supplémentaire non prévue à l'ordre du jour du fait d'une information nouvelle concernant la médiathèque et le Centre National du Livre qui accorde une subvention de 30% sur un budget de 5 000 € alors qu'il était prévu un budget de 4 000 € sans subvention.

Adopté à l'unanimité

- **Informations diverses :**
- Concernant le projet de collecte des déchets, pas d'informations nouvelles
- Le lotissement des Grillons : avancement en attente des appels d'offres des entreprises
- Les travaux de voirie devant être réalisés par l'Agglo : la fin de la route de l'Aiguillon et la route de La Vergne
- Les autres travaux : le carrefour des Gouttettes, la route de Chamboulive (aménagement pour ralentir la vitesse), installation de nouvelles tables de pique-nique et de jeux au lac